

Modalités de remboursement des frais d'impression

Le droit à remboursement est ouvert **exclusivement** aux binômes de candidats qui ont obtenu **au moins 5 % des suffrages exprimés** à l'un des deux tours.

Les quantités effectivement remboursées correspondent à celles indiquées sur la facture et qui ont fait l'objet d'une attestation de réception, sous réserve qu'elles n'excèdent pas les quantités maximales autorisées pour le canton pour chaque type de document circulaires, bulletin de vote, petites et grandes affiches.

Les documents produits ou distribués dans une quantité inférieure au maximum réglementaire sont remboursés proportionnellement. La réalité de l'apposition des affiches dans les communes peut être vérifiée.

La ou les factures doivent être libellées **obligatoirement** aux noms des **deux membres du binôme de candidats** (en aucun cas au nom du mandataire, de l'association de financement ou de la préfecture, etc).

La facture doit mentionner :

- la raison sociale du prestataire, sa forme juridique, son adresse et son numéro de SIRET ;
- la nature de l'élection et sa date ;
- le binôme de candidats ;
- la nature de la prestation faisant l'objet de la facture ;
- la quantité totale facturée ;
- pour le bulletin de vote et la circulaire, leurs formats, leurs grammages ainsi que la qualité de papier utilisée (papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ou papier bénéficiant d'une certification internationale de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent) pour la confection de chacun de ces deux documents ;
- pour les affiches, leurs formats ;
- le prix unitaire hors taxes ;
- le prix total hors taxes ;
- le montant TTC et le régime des taxes applicables (5,5 % pour les circulaires et bulletins de vote et 20 % pour les affiches) ;

Remboursement des frais d'impression des circulaires, bulletins de vote et affiches

Remboursement à l'un des deux membres du binôme de candidats (pas de subrogation)

Documents à fournir :

- 1) Facture **originale + 1 copie** sur laquelle l'imprimeur aura porté la mention « facture acquittée, par Monsieur ou Madame....., membre du binôme de candidats dans le canton de, le.../.../... par chèque(s) n° de la banque » ;
- 2) par tour de scrutin : deux exemplaires de circulaire et de bulletin de vote et **un** exemplaire **d'affiches** confectionnées ;
- 3) la fiche complétée et signée, de création de l'identité du tiers bénéficiaire dans le logiciel de paiement CHORUS (**annexe 8**)

- 4) le formulaire d'acceptation et de désistement des membres du binôme pour le remboursement des frais de propagande officielle (**annexe 10**)
- 5) le relevé d'identité bancaire du candidat bénéficiaire du remboursement et la photocopie de sa carte vitale ;

Le remboursement des frais réglés par les deux membres du binôme de candidats étant effectué à un seul des deux membres du binôme, il lui revient ensuite de rembourser à l'autre membre du binôme la part des frais avancés.

Remboursement sur le compte joint ouvert aux noms des deux membres du binôme (pas de subrogation)

Documents à fournir :

- 1) Facture **originale + 1 copie** sur laquelle l'imprimeur aura porté la mention « facture acquittée, par Monsieur ou Madame....., membre du binôme de candidats dans le canton de, le..../..../... par chèque(s) n° de la banque » ;
- 2) par tour de scrutin : deux exemplaires de circulaire et de bulletin de vote et **un** exemplaire **d'affiches** confectionnées ;
- 3) la fiche complétée, de création des identités des deux tiers dans le logiciel de paiement CHORUS (**annexe 9**) et la photocopie des deux cartes vitales ;
- 4) le relevé d'identité bancaire original du compte conjoint faisant apparaître les **noms des deux** membres du binôme ;

Remboursement à l'imprimeur subrogé

Documents à fournir :

- 1) la subrogation **originale** complétée et signée par les deux membres du binôme de candidats à son prestataire (**annexe 7**) ;
- 2) **Facture originale + 1 copie** ;
- 3) par tour de scrutin : deux exemplaires de circulaire et de bulletin de vote et **un** exemplaire **d'affiche** confectionnée ;
- 4) le relevé d'identité bancaire de l'imprimerie ;

Remboursement des frais d'apposition des affiches

Les frais d'apposition des affiches ne sont dus que si les affiches correspondantes ont bien été confectionnées **et apposées**.

Dans ce cadre, la réalité de l'apposition des affiches dans les communes pourra être vérifiée ponctuellement par les services de la préfecture ou par les maires.

Le remboursement des frais d'apposition des affiches ne peut intervenir qu'après que le binôme de candidat a obtenu le remboursement des frais d'impression de ses affiches et dans la limite du nombre d'affiche admis au remboursement des frais d'impression.

Seules les prestations effectuées par des **entreprises professionnelles** ouvrent droit à remboursement de ces frais d'affichage, à l'exclusion de tout organisme occasionnel ou de toute personne morale de droit public.

La facture, au nom du binôme de candidats, doit mentionner :

- la raison sociale du prestataire, sa forme juridique, son adresse et son numéro de SIRET ;
- la nature de l'élection et sa date ;
- le binôme de candidats ;

- la nature de la prestation faisant l'objet de la facture ;
- la quantité totale facturée ;
- le prix unitaire hors taxes ;
- le prix total hors taxes ;
- le montant TTC et le régime des taxes applicables (20%)

A chaque facture, sont joints :

- soit, la subrogation originale du binôme de candidat à son prestataire (**annexe 7**) ;
- soit, la fiche complétée et signée, de création de l'identité du tiers dans le logiciel de paiement CHORUS (annexe 8), le formulaire d'acceptation et de désistement des membres du binôme pour le remboursement des frais de propagande officielle (annexe 10) et le relevé d'identité bancaire du candidat bénéficiaire du remboursement et la photocopie de sa carte vitale ;
- soit, la fiche complétée, de création des identités des deux tiers dans le logiciel de paiement CHORUS (annexe 9) la photocopie des deux cartes vitales et un relevé d'identité bancaire original du compte conjoint faisant apparaître les **noms des deux** membres du binôme.

ANNEXE 7 : MODELE DE DECLARATION DE SUBROGATION A COMPLETER

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 13 ET 20 juin 2021 - ACTE DE SUBROGATION

Nous soussignés,

Nom :

Prénom(s) :

Et

Nom :

Prénom(s) :

Constituant le binôme de candidats dans le canton de du département de dans le cadre des élections départementales des 13 et 21 juin 2021.

Demandons à ce que le remboursement des frais de propagande officielle (R. 39 du code électoral) exposés dans le cadre de :

- l'impression de nos bulletins de vote ;
- l'impression de nos circulaires ;
- l'impression de nos affiches ;
- l'apposition de nos affiches ;

soit directement effectué au profit de notre prestataire désigné ci-après :

Raison sociale :

N° SIRET (14 chiffres) :

Adresse, code postal, ville :

Adresse mail :

Téléphone fixe :Téléphone portable :.....

Fait à, le

Signature des deux membres du binôme de candidats :

ANNEXE 8 : FICHE POUR LA CRÉATION DE L'IDENTITÉ DU TIERS DANS CHORUS

Ce document doit être complété par le membre du binôme de candidats qui sera bénéficiaire du remboursement sur son compte bancaire et transmis à la préfecture pour permettre :

- le remboursement de ses frais de propagande officielle sur son compte bancaire s'il n'y a pas subrogation ;
- le remboursement des frais d'apposition des affiches s'il n'y a pas subrogation ;
- le versement du remboursement forfaitaire de ses dépenses de campagne.

Il devra être accompagné du formulaire d'acceptation et de désistement des membres du binôme pour le remboursement des frais de propagande officielle.

Nom :Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../.....à.....

Adresse :

Code postal :Ville :

Dix premiers chiffres du numéro de sécurité sociale :

Exemple : 1 42 10 01 015

--	--	--	--	--

Signature :

ANNEXE 10 : FORMULAIRE D'ACCEPTATION ET DE DÉSISTEMENT DES MEMBRES DU BINÔME POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PROPAGANDE OFFICIELLE

Composition du binôme de candidats :

Nom :Prénom :

Je demande à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.

Je renonce à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.

Et

Nom :Prénom :

Je demande à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.

Je renonce à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.

Signature des deux membres du binôme de candidats :

ANNEXE 9 : FICHE POUR LA CRÉATION DES IDENTITÉS DES DEUX TIERS DANS CHORUS

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Adresse :

Code postal : Ville :

Exemple : 1 42 10 01 015

--	--	--	--	--

Et

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Adresse :

Code postal : Ville :

Exemple : 1 42 10 01 015

--	--	--	--	--